

3.9

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318339-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 6 juillet 2023

Publié le 6 juillet 2023

**Suite à la convocation en date du 9 juin 2023**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 26 JUIN 2023**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Soraya FAHEM, Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Julien GOKEL, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

**OBJET** : Don de mobiliers et équipements par le Département au profit de la Délégation Territoriale du Nord de la Croix-Rouge.

Vu le rapport DI/2023/278

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver le don du Département du Nord à la Délégation Territoriale du Nord de la Croix-Rouge Française, sise 60 rue Destombes à Lomme, de l'ensemble des meubles et équipements acquis, d'une valeur d'environ 35 000 € et meublant les logements de fonction vacants accueillant des familles ukrainiennes conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Ces dons auront lieu lors des départs successifs de ces dernières ;
  - d'autoriser la signature de tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 19.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 26 juin 2023**

OBJET : Don de mobiliers et équipements par le Département au profit de la Délégation Territoriale du Nord de la Croix-Rouge.

En 2022, dans le cadre de l'accueil de familles déplacées d'Ukraine, le Département a mis à disposition de la Préfecture 15 logements de fonction vacants dans différents collèges et s'est assuré que les logements disposent des équipements de premier niveau et des mobiliers nécessaires.

A terme, des solutions de relogements seront proposées à ces familles par la Délégation Territoriale du Nord de la Croix-Rouge et les logements de fonctions seront libérés. Ces locaux étant habituellement loués ou mis à disposition non meublés, il n'est pas nécessaire pour notre Collectivité de garder les meubles et équipements de ces logements.

C'est pourquoi, lors des départs successifs de chaque famille, le Département donnera à la Délégation Territoriale du Nord de la Croix-Rouge, association ayant orienté ces familles, l'ensemble des meubles et équipements acquis par le Département et ayant meublé les logements de fonction.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver le don du Département du Nord à la Délégation Territoriale du Nord de la Croix-Rouge Française, sise 60 rue Destombes à Lomme, de l'ensemble des meubles et équipements acquis, d'une valeur d'environ 35 000 € et meublant les logements de fonction vacants accueillant des familles ukrainiennes. Ces dons auront lieu lors des départs successifs de ces dernières ;
- d'autoriser la signature de tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Marie CIETERS  
Vice-Présidente